



Démonstration de motos anciennes et de side-cars Montée historique Maurice VIOLLAND

-Règlement particulier-

1) Présentation :

L'Union Motocycliste de l'Ain organise une démonstration en côte de motos et de side-cars anciens dénommée :

Montée Historique Maurice VIOLLAND

sur la D 86 à COLIGNY.

le dimanche 1^o Octobre 2023,

Cette épreuve n'est pas une compétition mais une simple démonstration de véhicules anciens sur une route fermée à la circulation.

Aucune mesure de temps ne sera effectuée et il n'y aura pas de classement.

L'entrée est gratuite.

2) Véhicules admis :

La montée est ouverte aux motocyclettes de tourisme ou de compétition ainsi qu'aux machines présentant un intérêt technique et aux side-cars.

L'antériorité de construction est fixée au **31 12 1983**.

3) Participants :

Cette épreuve est ouverte aux pilotes en possession du permis de conduire et d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile. Le nombre d'engagé est limité à **160** participants.

Les concurrents n'ayant pas d'assurance Responsabilité Civile devront en prendre une sur place.

Les pilotes devront se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Chaque participant devra tant que possible mettre en place à son stand un extincteur poudre de 6Kg mini ou CO2 de 2Kg mini, vérifié et en état de marche.

4) Engagement :

Les inscriptions se feront par correspondance et seront closes le samedi 1^{er} Septembre 2020.

Le droit d'engagement est de **60€** par moto ou par side-car **avec** attestation de RC.

Le droit d'engagement est de **75€** par moto ou par side-car **sans** attestation de RC.

TOUTES ANNULATIONS SANS PREVENIR 48 HEURES AVANT NE SERONT PAS REMBOURSEES

Ils devront être envoyés à :

Catherine DELL'AQUILA : 06.08.27.59.18

cathydell22@gmail.com

Toute demande d'engagement **non accompagnée du règlement** ne sera pas prise en compte. Pour ceux ne possédant pas de chéquier, un virement bancaire préalable sera exigé.

Aucun paiement d'engagement ne sera accepté sur place.

CIC					RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10096	18034	00013901701	37	EUR	CIC BOURG EN BRESSE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1009	6180	3400	0139	0170	137
					CMCIFRPP	
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)			
CIC BOURG EN BRESSE			UNION MOTOCYCLISTE AIN			
2 AVENUE ALSACE LORRAINE			MR BAILLET JACQUES			
01000 BOURG EN BRESSE			15 ALLEE DES CHARMETTES			
☎33474328933			01000 BOURG EN BRESSE			
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

5) Accueil :

Dès leur arrivée, les concurrents seront invités à se présenter au contrôle administratif et aux vérifications techniques.

6) Vérifications administratives :

Les organisateurs vérifieront l'attestation de RC de chaque machine.

7) Vérifications techniques :

Les organisateurs vérifieront le bon fonctionnement des organes de sécurité du véhicule.

Ils pourront refuser le départ à une moto ou à un side-car non conforme aux règles de sécurité.

Une tenue de sécurité pour les pilotes et passagers est obligatoire : casque + bottes + blouson + gants.

Les contrôles administratif et technique seront ouverts le **Samedi 30 septembre de 14H30 à 18H00** et le **dimanche 1^o Octobre de 7h00 à 9h00**.

8) Horaires et déroulement :

Le départ s'effectuera sur la route reliant Coligny (01) à Poisoux (39) après le Stade de football.

Les montées s'effectueront le **dimanche 1^o Octobre de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00**

9) Attribution des N° et des séries :

Des numéros sur des plaques, fournies par l'organisation, vous seront attribués et seront à fixer sur l'avant de la machine. **Il vous faut prévoir le nécessaire pour la fixer.**

Deux séries seront établies par l'organisateur.

10) Ordre des départs

Le départ sera donné toutes les 20 secondes dans l'ordre des séries et dans l'ordre des numéros.

Le retour au point de départ se fera après chaque série, en groupe encadré des véhicules de l'organisation.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des commissaires munis de drapeaux réglementaires, de radios et d'extincteurs.

11) Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sans classement, aucune réclamation ne sera admise, chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs.

Le Président
J BAILLET